

PRÉVOYANCE

VORSORGE

PREVIDENZA

flash

Décembre 2018

Communication
pour les assurés
actifs et passifs



Éditorial

Chers assurés,

La fin de l'année approche à grands pas, tout comme l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de notre nouveau règlement de prévoyance. Au cours des mois écoulés, nous vous avons informés des principales adaptations découlant de la révision par le biais de plusieurs articles publiés dans *Prévoyanceflash*, d'une vidéo explicative sur notre site Internet ou de possibilités de simulations au moyen de notre calculateur de rentes (aussi sur www.mpk.ch). Dans les pages suivantes vous trouverez d'autres indications sur les nouvelles dispositions et l'adaptation des montants-limites, par exemple l'augmentation de la rente AVS simple maximale de 20 francs par mois.

Comme escompté depuis un certain temps déjà en raison du niveau bas inchangé des taux d'intérêt, les rendements de la fortune demeurent modestes cette année. Après un résultat d'exercice particulièrement réjouissant en 2017, nous n'atteindrons probablement pas le rendement cible de 2.8% cette année, ce qui devrait entraîner une réduction du degré de couverture. Nous vous informerons sur le résultat d'exercice comme toujours dans le courant du premier trimestre 2019.

En ce qui concerne les placements de la fortune, le thème de la durabilité était à l'ordre du jour. Ainsi, le conseil de fondation a approuvé

la proposition de la direction d'étendre l'exercice du droit de vote pour les actions aux 300 principales sociétés étrangères. En Suisse, le droit de vote est exercé de manière conséquente depuis de nombreuses années déjà, et nous publions l'issue des votes chaque mois sur notre site. De plus, l'adaptation de l'indice de comparaison pour les mandats d'obligations d'entreprises étrangères permet de prendre en compte la notion de durabilité. Pour notre troisième plus grande catégorie de placements, les placements directs dans des biens immobiliers Suisse, nous avons réfléchi aux mesures qui permettraient de garantir une meilleure durabilité dans la construction, l'entretien et l'exploitation des immeubles. Vous en apprendrez davantage à ce sujet dans les pages suivantes.

Prévoyanceflash existe aussi en version électronique. Inscrivez-vous sur www.mpk.ch pour recevoir régulièrement des informations sur les nouveautés et actualités concernant la CPM.

Au nom de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la CPM, je vous souhaite de bonnes fêtes et une heureuse nouvelle année.

Avec mes salutations les meilleures,
Christoph Ryter, directeur

Placements en capitaux



Aperçu du marché

Après dix mois, le résultat des placements en capitaux s'avère décevant. Les turbulences qui ont agité les cours ces dernières semaines ont laissé des traces notables dans nos portefeuilles. En octobre, les marchés des actions ont subi un sérieux revers qui a touché en particulier les actions technologiques que nous privilégions jusqu'à présent. Les taux d'intérêt plus élevés aux États-Unis et la hausse des primes de crédit ont grevé toutes les catégories d'obligations. Seuls les placements immobiliers ont enregistré un rendement annuel positif. Dans l'ensemble, le rendement de la fortune globale s'inscrit à -0.1% en octobre.

Les perspectives jusqu'à la fin de l'année, mais aussi pour 2019 laissent peu d'espoir. Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'une correction du marché, mais d'une adaptation des marchés à un nouvel équilibre né d'une politique monétaire plus restrictive des banques centrales. Avec neuf hausses de taux d'intérêt depuis, cette adaptation est déjà bien avancée aux États-Unis.

En Europe, on s'attend aux premières adaptations des taux d'intérêt au deuxième semestre 2019. À compter de ce moment-là, les taux d'intérêt suisses pourraient aussi augmenter. La croissance économique demeure solide, mais la dynamique s'essouffle, ce qui laisse présager des bénéfices à la baisse pour les entreprises.

En considérant ces facteurs, il sera d'autant plus difficile d'atteindre un rendement satisfaisant avec les placements en capitaux. La CPM a mis à profit les bons résultats de ces dernières années (Ø performance 2013–2017: 6.2% p.a.) pour établir un bilan plus prudent des engagements de prévoyance. En outre, les investissements dans des biens immobiliers ont été sans cesse étendus ces dernières années. En période de turbulences boursières, ces placements représentent un facteur stabilisant sensiblement moins exposé aux fluctuations du marché. À la fin octobre, les placements dans des biens immobiliers ont pour la première fois dépassé la part des actions du portefeuille global.

Résultats intermédiaires à la fin octobre 2018

Catégorie de placement	Valeur de marché <i>en millions de CHF</i>	Part %	Performance	Benchmark
			YTD %	YTD %
Fortune globale	23 787	100.0	-0.1	-0.5
Valeurs nominales	8 932	37.5	-1.8	-2.3
Actions	7 316	30.8	-2.3	-2.3
Biens immobiliers	7 539	31.7	4.5	3.7

Bases légales

Montants-limites à partir du 1^{er} janvier 2019

Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les rentes de l'AVS et de l'AI de 0.85% au 1^{er} janvier 2019. La rente AVS/AI maximale s'élèvera désormais à CHF 2 370, d'où une modification des montants-limites de la CPM:

- Sont soumis à l'assurance les collaborateurs touchant un revenu annuel à partir de CHF 21 330.
- La déduction de coordination maximale s'élève à CHF 28 440 par année civile.

Décisions du conseil de fondation



Taux d'intérêt à partir du 1^{er} janvier 2019

	Plan en primauté des prestations	Plan en primauté des cotisations pour les enseignants des Écoles-clubs et des centres de sport et de loisirs
Plan d'assurance prévoyant une prestation en capital (Base: taux d'évaluation des engagements de prévoyance)	2.0%	–
Compte supplémentaire (Base: taux d'évaluation des engagements de prévoyance)	2.0%	2.0%
Achat d'années d'assurance à tempérament (Base: taux d'évaluation des engagements de prévoyance)	2.0%	–
Avoirs de prévoyance/de vieillesse (Base: taux d'intérêt technique déterminant)	3.0%	3.0%
Taux d'intérêt projeté (pour l'estimation des avoirs de vieillesse pour le calcul des prestations de risque)	–	2.0%

Adaptations des rentes au 1^{er} janvier 2019

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil de fondation décide chaque année si les rentes en cours peuvent être adaptées et à quelle hauteur.

Au cours de sa réunion de novembre, le conseil de fondation a décidé de renoncer à une augmentation des rentes en cours. Comme, au

terme de l'exercice, les réserves de fluctuation de valeurs ne devraient pas atteindre le niveau souhaité de 19%, d'où une absence de fonds libres, aucune marge de manœuvre financière n'est actuellement disponible pour une adaptation générale des rentes en cours.

Assurance



Règlements de prévoyance 2019

Comme nous l'avons déjà annoncé dans les précédentes éditions de Prévoyanceflash, nos règlements de prévoyance entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Vous pouvez les consulter sur notre site Internet www.mpk.ch dans la rubrique «Downloads».

Les principaux changements sont indiqués dans le supplément au Prévoyanceflash d'avril 2018, qui peut être téléchargé sur www.mpk.ch dans la rubrique «Downloads/Communications».

Prévoyance en bref

Vous trouverez également sur notre site Internet, dans la rubrique «Downloads», la brochure contenant une explication succincte des dispositions réglementaires.

Simulations

Le simulateur de calcul de notre site Internet permet de calculer les futures prestations de vieillesse en vertu du nouveau règlement de prévoyance. À partir du mois de mars 2019, il sera possible d'effectuer les calculs de rachat avec les données salariales 2019 actualisées.



Certificats de prévoyance

Les certificats de prévoyance selon les nouvelles dispositions réglementaires seront envoyés à nos assurés comme toujours par courrier postal au début mars.

Bénéficiaires de rentes

Les rentes en cours ne subissent aucun changement dû à la révision du règlement de prévoyance. En ce qui concerne les prestations expectatives, par exemple les rentes de conjoint, le règlement de prévoyance en vigueur au moment du début du versement des prestations s'applique. Si une personne déjà au bénéfice d'une rente de retraite de la CPM se marie, le conjoint survivant a droit, au sens du nouveau règlement de prévoyance, aux prestations minimales selon la LPP.

Biens immobiliers

Suisse



Durabilité pour les placements directs dans des biens immobiliers Suisse

La Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier a défini une stratégie de durabilité pour son portefeuille immobilier comptant quelque 13 200 logements et 320 000 m² surfaces commerciales. Elle tient compte de la loi sur l'énergie entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et prévoit une multitude de mesures spécifiques réalisées progressivement, dont avant tout la réduction des émissions de CO₂.

Les priorités à court et à moyen terme concernent les secteurs suivants:

- **Optimisation de l'exploitation**
Les chauffages au mazout et au gaz particulièrement gourmands en énergie seront vérifiés et optimisés en collaboration avec des ingénieurs spécialisés. Jusqu'à maintenant, 5 lotissements ont été adaptés et 31 autres immeubles se trouvent en phase de réalisation. Ces mesures devraient permettre des économies d'énergie d'environ 10%. À moyen terme, le but est de se passer entièrement d'énergies fossiles.
- **Informations supplémentaires pour les locataires**
En optimisant leur comportement, les locataires peuvent contribuer à faire des économies en termes de consommation d'eau et d'électricité, d'élimination des déchets, d'énergie de chauffage et d'aération ainsi que dans la

cuisine et la buanderie. Des feuilles d'information à ce sujet seront distribuées à l'ensemble des locataires d'appartements.

- **Robinetterie permettant d'économiser l'eau**
Des robinetteries permettant d'économiser l'eau avec un débit d'eau plus faible dans les douches et les lavabos ont été installées dans tous les appartements. Cette mesure, sans impact sur le confort des utilisateurs, a permis des économies considérables d'eau et d'énergie pour l'eau chaude.
- **Protection thermique d'été**
Pour cause de réchauffement climatique et d'étés de plus en plus chauds, une importance accrue sera accordée à la protection contre la chaleur. Afin d'éviter que les bâtiments emmagasinent trop de chaleur durant la journée, il faut vérifier que tous les immeubles soient équipés de dispositifs d'ombrage suffisants tels que stores, volets roulants et stores solaires et y remédier si nécessaire.
- **Électromobilité**
Des solutions sont actuellement en cours d'élaboration pour trouver comment traiter le thème de l'électromobilité en combinaison avec les biens immobiliers.

Un système de mesure a pour but de vérifier les progrès réalisés dans notre portefeuille de biens immobiliers afin de pouvoir comparer les résultats par rapport à d'autres investisseurs institutionnels. L'évolution globale sera consignée dans un rapport sur la durabilité.

Divers



Mutations au sein des cadres

Nominations

- Anabel Salgado, gestionnaire en portefeuille, au 1^{er} janvier 2018
- Sandra Ihle, responsable d'équipe gestion des débiteurs HK/NK, au 1^{er} janvier 2019
- Christina Wittwer, responsable du centre de compétences REM, au 1^{er} janvier 2019

Retraite

- Priska Schmid, responsable du département finances et comptabilité, au 30 juin 2018

Direction

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15
8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infobox@mpk.ch

Outil en ligne

Il est possible, en plus de l'envoi habituel par courrier, de s'abonner à notre Prévoyance-flash sous forme électronique sur notre site www.mpk.ch.

